

# **ANNEXE II**

## **Procédures d'échange de données Transfert des précomptes du CNT à la CMR**

Version 1.4 en date du 22.10.2010 suite à la réunion du 19.10.2010

### **SOMMAIRE**

<b>ANNEXE II</b> .....	1
<b>PREAMBULE</b> .....	2
<b>DESCRIPTION DU PROCESSUS</b> .....	2
<b>AUTOMATE DES ECHANGES D'INFORMATION</b> .....	4
<b>STRUCTURE DE DONNEES COMMUNE POUR L'ENSEMBLE DES ECHANGES</b> : .....	5
<b>DESCRIPTION DES CODES RETOUR (à développer)</b> .....	7
<b>SUPPORT D'ECHANGE ET NOMENCLATURE</b> .....	7
<b>DESCRIPTION DES ECHANGES POUR L'ENSEMBLE DES PROCEDURES</b> .....	8

## **PREAMBULE**

Le présent document se propose de décrire dans les détails les procédures de transfert des précomptes du centre national de traitement (CNT) à la caisse marocaine de retraite (CMR) en vue d'assurer la continuité des remboursements des prêts octroyés au moment de la vie active d'un retraité par le système de réservation/confirmation chez la CNT.

Sont concernés, tous les fonctionnaires ayant bénéficié d'un ou plusieurs prêts chez une société de financement dont les prélèvements ne sont pas arrivés à terme avant la date de radiation et ayant autorisé de manière explicite l'organisme de crédit à précompter le restant dû au niveau de la caisse marocaine de retraite selon les dispositions régissant la convention CNT-CMR et les sociétés de Financement .

La priorité des prises en charge des précomptes au niveau de la CMR est attribuée selon la même priorité de prélèvement appliquée par le CNT.

Le calcul de la quotité cessible pour les réservations/confirmations habituelle doit tenir compte des mensualités en instance de traitement chez la CMR au niveau de la continuité des précomptes CNT.

Lors de l'application de la procédure de continuité, les sociétés de financement sont tenues de confirmer et de répondre aux requêtes de la continuité dans un délai de **4 mois** après la mise en paiement du retraité.

## **DESCRIPTION DU PROCESSUS**

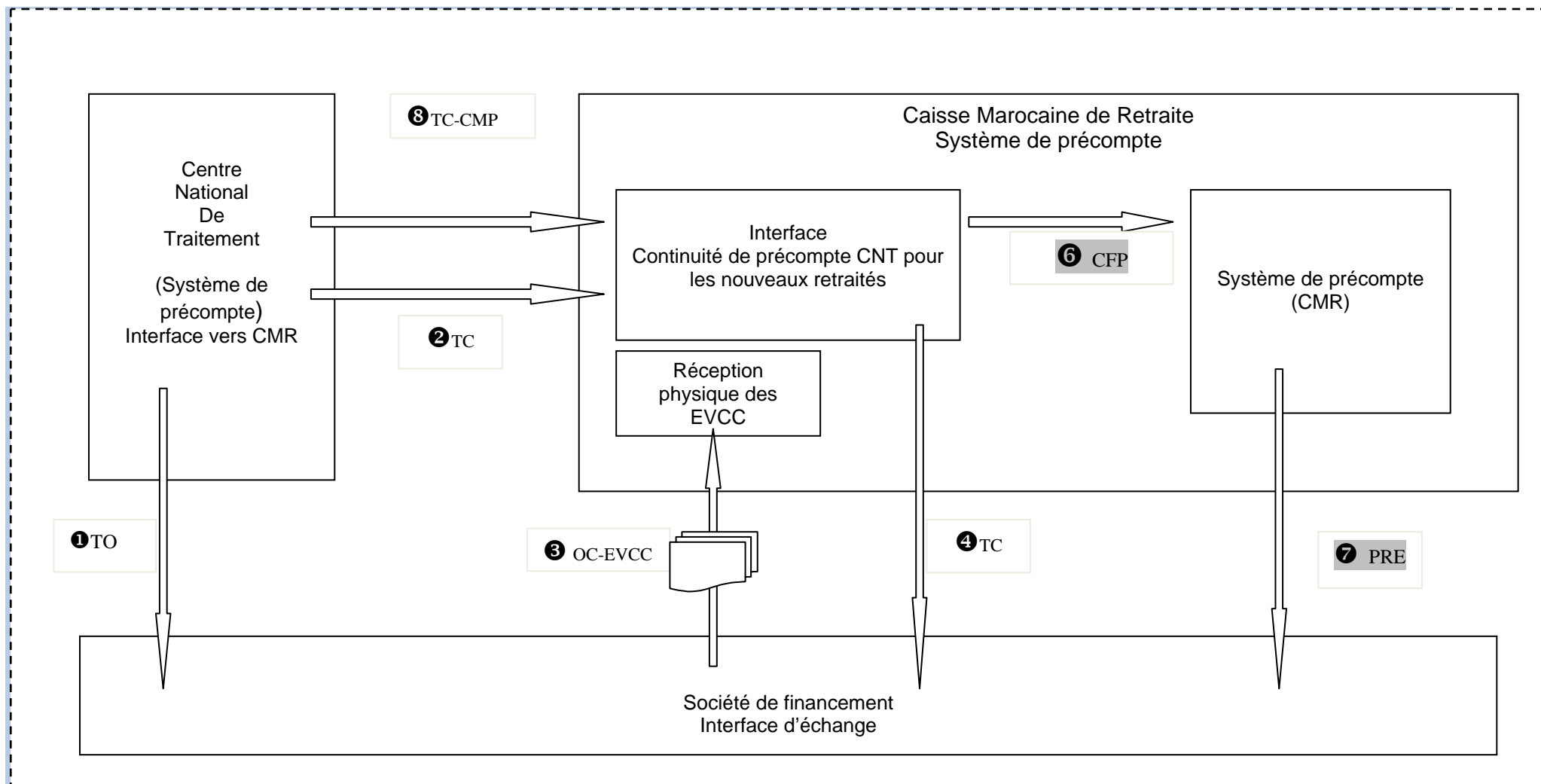
Pour assurer la mise en place de la continuité des prélèvements du CNT à la CMR, un ensemble de procédures doit être mise en œuvre afin de régir et contrôler la communication et l'échange de données entre les trois partenaires CMR, CNT et les sociétés de financement.

Ces procédures sont comme suit :

- procédure **TO** de transfert des données du **CNT à la SFI** ce fichier contient les mêmes informations que celui du fichier encaissement CNT fin de mois et il est enrichi par les champs suivant : Nom et prénom, date départ prévue à la retraite, un flag qui permet de savoir si le client est transféré pour mois du solde au CNT et ce selon la structure commune de transfert de données.
- Procédure **TC** de pré-prise en charge par la CMR des fonctionnaires en départ à la retraite pour le mois du solde : transfert de **CNT vers CMR**
- Procédure **OC-EVCC** en complément à TC-EVCC de transferts des autorisations de précomptes CMR sous format numérisé selon le même dispositif que celui du CNT (fichier index + répertoires des images de EVCC) ou bien transfert physique des autorisations. (Cette étape peut précéder l'étape CO si la société dispose dans l'immédiat des autorisations de précomptes). Le projet GED CMR n'est pas encore tranché et aucune visibilité pour le moment à la date de rédaction de ce document. Cette phase sera remplacée en attendant par un transfert des physiques des autorisations de précomptes dument signées par les intéressés. (**SFI vers CMR**)
- Procédure **CO** pour informer les sociétés de financement des rejets de demande de continuité suite au dépassement de délai exigée aux sociétés de financement pour communiqué les EVCC à la CMR ( le délai est de 4 mois après la mise en paiement du retraité ).
- Procédure **PRE** de précompte après acceptation définitive de la continuité (rejoint la procédure habituelle de précompte CMR mensuelle)

- Procédure **TC-CMP** de révision du restant dû suite à une compensation poste radiation effectuée par le CNT
- Les données sur les précomptes CMR lorsqu'ils sont pris en charge au niveau de la continuité, peuvent être actualisé par la suite selon la procédure habituelle d'actualisation au niveau de la CMR.

## AUTOMATE DES ECHANGES D'INFORMATION



## **STRUCTURE DE DONNEES COMMUNE POUR L'ENSEMBLE DES ECHANGES :**

Une seule structure de données sera échangée lors des différents flux concernant la continuité des précomptes CNT/CMR. Cette structure est composée en 4 blocs d'information:

- Des informations communes réservées à l'émetteur
- Des informations contenant les données renseignées par le CNT
- Des informations contenant des données de la société de financement SFI
- Des informations contenant des données renseignées par la CMR

Chaque entité renseigne son propre bloc d'information et restitue les informations des autres blocs en l'état (tel qu'ils sont reçus de leur émetteur). L'émetteur doit renseigner à chaque flux déclenché la zone d'information commune en précisant la procédure d'échange et le no lot d'envoi.

Pour un souci de traçabilité et d'auditabilité, chaque société conservera une copie historisée des différents flux.

### **Description du fichier d'échange :**

No champs	Qui	Code champ	Libellé du champ	Type
1	Emetteur	Code procédure	Codification de la procédure = (TO,TC, CO, TC-CMP)	Char(7)
2	Emetteur	No lot	Format AAAAMMJJHHMMSS A partir de la date système	Char(14)
3	CNT	Code organisme	Code organisme de financement	Char(4)
4	CNT	Mois solde	Mois solde	date
5	CNT	Nom et prénom	Nom et prénom de l'agent	Char(30)
6	CNT	Cin	No carte d'identité nationale	Char(12)
7	CNT	Date de naissance	Date de naissance	date
8	CNT	Date de mise à la retraite	Date de mise en retraite	date
9	CNT	Sera envoyé à la CMR	O/N : Oui/Non	Char(1)
10	CNT	Matricule CNT de l'agent	Matricule CNT de l'agent	Entier
11	CNT	Imputation budgétaire	Imputation budgétaire	Entier
12	CNT	Numéro de dossier	Numéro de dossier	Char(11)
13	CNT	Date de 1 <sup>er</sup> confirmation	Date	date
14	CNT	Date début	Date	date
15	CNT	Date fin	Date	date
16	CNT	Montant total	Montant total du contrat	Entier
17	CNT	Montant du reste	Restant dû à la date du dernier précompte CNT	Entier
18	CNT	Montant de la mensualité	Mensualité du contrat	Entier
19	CNT	Montant précompté	Montant de précompte à la date solde	Entier
20	CNT	Montant compensé	Montant de compensation	Entier
21	CNT	Etat dossier	Etat du dossier	Char(1)
22	CNT	Motif de la radiation	Motif de la radiation	Char(1)
23	CNT	Date d'effet de la radiation	Date d'effet de la radiation	date
24	CNT	Vide	Réservé pour extension CNT	Vide
25	CNT	Vide	Réservé pour extension CNT	Vide
26	SFI	Restant dû SFI	Entier	Entier
27	SFI	Mensualité SFI	Entier	Entier
28	SFI	Code opération SFI	0 : identique CNT, 1 : Changement de montant, 2 : Dossier soldé chez la SFI	Char(1)
29	SFI	Vide	Réservé pour extension SFI	Vide
30	SFI	Vide	Réservé pour extension SFI	vide
31	CMR	Numéro de pension CMR	Numéro de pension CMR	Char(12)
32	CMR	Restant du pris en charge	Restant du pris en charge	Entier
33	CMR	Mensualité du précompte PEC	Mensualité du précompte PEC	Entier
34	CMR	Echéance début de précompte	Date fin prévu CMR	
35	CMR	Date fin prévisible	Date fin prévisible	Date
36	CMR	Code opération CMR	0 : Prise en charge effectué	Char(1)
37	CMR	Vide	Réservé pour extension	Vide
38	CMR	Vide	Réservé pour extension	Vide

- Séparateur d'enregistrement : Retour chariot
- Séparateur de champs : « | »
- Format des dates avec 10 caractères: « JJ-MM-AAAA »
- Format des nombres : Entier cadré à gauche
- Format des montants : Entier (Montant en centime)

## DESCRIPTION DES CODES RETOUR (à développer)

Code opération CMR pour la procédure CO

- 1 : Rejet pour Pension pour dépassement délai de transfert des EVCC
- 2 : Rejet

## SUPPORT D'ÉCHANGE ET NOMENCLATURE

Périodicité d'échange : A définir

Support d'échange : CFT

### Configuration CFT pour le nouveau flux :

Echange CNT vers SFI (exemple pour la société EQDOM organisme référencié par le code 4929 )

Identifiant fichier échange en envoi du CNT à la SFI : RET49290

Echange SFI vers CNT

Identifiant fichier échange en envoi du CNT à la CNT : RET49291

Echange CNT vers CMR

Identifiant fichier échange en envoi du CNT à la CMR : CNTPREC à confirmer avec CMR et CNT

Echange (CMR vers SFI)

Identifiant fichier échange en envoi de la CMR à la SFI : CMR49292

Echange (SFI vers CMR)

Identifiant fichier échange en envoi de la SFI au CNT : SFI49292

Identifiant fichier EVCC numérisé en envoi de la SFI au CNT : SFI49293 (fichier binaire, compressé)

## DESCRIPTION DES ECHANGES POUR L'ENSEMBLE DES PROCEDURES

### 1. DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE « TO » DE TRANFERT DES DONNEES DU CNT A LA CMR. (CNT → SFI)

Le CNT fera un envoi mensuelle dans le cadre de sa communication avec les sociétés de financement un fichier globale pour l'ensemble des dossiers en cours contenant les informations de prélèvement habituellement reçu dans le fichier de précompte fin de mois avec en plus d'autres informations concernant la date de départ à la retraite prévu et si le dossier est transféré à la CMR pour paiement de la pension et continuité de précompte.

#### Garnissage du fichier d'échange :

No champs	Qui	Code champ	Libellé du champ	Garnissage
1	Emetteur	Code procédure	Codification de la procédure = (TO,TC, CO, TC-CMP)	=TO
2	Emetteur	No lot	Format AAAAMMJJHHMMSS A partir de la date système	A renseigner
3	CNT	Code organisme	Code organisme de financement	A renseigner
4	CNT	Mois solde	Mois solde	A renseigner
5	CNT	Nom et prénom	Nom et prénom de l'agent	A renseigner
6	CNT	Cin	Cin (partie alphanumérique)	A renseigner
7	CNT	Date de naissance	Date de naissance	A renseigner
8	CNT	Date de mise à la retraite	Date de mise en retraite	A renseigner
9	CNT	Sera envoyé à la CMR	O/N : Oui/Non	A renseigner
10	CNT	Matricule CNT de l'agent	Matricule CNT de l'agent	A renseigner
11	CNT	Imputation budgétaire	Imputation budgétaire	A renseigner
12	CNT	Numéro de dossier	Numéro de dossier	A renseigner
13	CNT	Date de 1 <sup>er</sup> confirmation	Date	A renseigner
14	CNT	Date début	Date	A renseigner
15	CNT	Date fin	Date	A renseigner
16	CNT	Montant total	Montant total du contrat	A renseigner
17	CNT	Montant du reste	Restant dû à la date du dernier précompte CNT	A renseigner
18	CNT	Montant de la mensualité	Mensualité du contrat	A renseigner
19	CNT	Montant précompté	Montant de précompte à la date solde	A renseigner
20	CNT	Montant compensé	Montant de compensation	A renseigner
21	CNT	Etat dossier	Etat du dossier	A renseigner
22	CNT	Motif de la radiation	Motif de la radiation	A renseigner
23	CNT	Date d'effet de la radiation	Date d'effet de la radiation	A renseigner
24	CNT	Vide	Réservé pour extension CNT	Vide
25	CNT	Vide	Réservé pour extension CNT	Vide
26	SFI	Restant dû SFI	Entier	Vide
27	SFI	Mensualité SFI	Entier	Vide
28	SFI	Code opération SFI	1 caractère	Vide
29	SFI	Vide	Réservé pour extension SFI	Vide
30	SFI	Vide	Réservé pour extension SFI	Vide
31	CMR	Numéro de pension CMR	Numéro de pension CMR	Vide
32	CMR	Restant du pris en charge	Restant du pris en charge	Vide
33	CMR	Mensualité du précompte PEC	Mensualité du précompte PEC	Vide
34	CMR	Echéance début de précompte	Date fin prévu CMR	Vide
35	CMR	Date fin prévisible	Date fin prévisible	Vide
36	CMR	Code opération CMR	0 : Prise en charge effectué	Vide
37	CMR	Vide	Réservé pour extension CMR	Vide
38	CMR	Vide	Réservé pour extension CMR	Vide

Identifiant CFT de la CNT vers SFI : RET49290

## 2. DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE « TC » (CNT → CMR)

Cette procédure consiste à transférer les dossiers objet de continuité à la caisse marocaine de retraite pour contrôle et prise en charge.

### Garnissage par l'émetteur du fichier d'échange :

No champs	Qui	Code champ	Libellé du champ	Garnissage
1	Emetteur	Code procédure	Codification de la procédure = (TO,TC, CO, TC-CMP)	=TC
2	Emetteur	No lot	Format AAAAMMJJHHMMSS A partir de la date système	A renseigner
3	CNT	Code organisme	Code organisme de financement	A renseigner
4	CNT	Mois solde	Mois solde	A renseigner
5	CNT	Nom et prénom	Nom et prénom de l'agent	A renseigner
6	CNT	CIN	CIN	A renseigner
7	CNT	Date de naissance	Date de naissance	A renseigner
8	CNT	Date de mise à la retraite	Date de mise en retraite	A renseigner
9	CNT	Sera envoyé à la CMR	O/N : Oui/Non	A renseigner
10	CNT	Matricule CNT de l'agent	Matricule CNT de l'agent	A renseigner
11	CNT	Imputation budgétaire	Imputation budgétaire	A renseigner
12	CNT	Numéro de dossier	Numéro de dossier	A renseigner
13	CNT	Date de 1 <sup>er</sup> confirmation	Date	A renseigner
14	CNT	Date début	Date	A renseigner
15	CNT	Date fin	Date	A renseigner
16	CNT	Montant total	Montant total du contrat	A renseigner
17	CNT	Montant du reste	Restant dû à la date du dernier précompte CNT	A renseigner
18	CNT	Montant de la mensualité	Mensualité du contrat	A renseigner
19	CNT	Montant précompté	Montant de précompte à la date solde	A renseigner
20	CNT	Montant compensé	Montant de compensation	A renseigner
21	CNT	Etat dossier	Etat du dossier	A renseigner
22	CNT	Motif de la radiation	Motif de la radiation	A renseigner
23	CNT	Date d'effet de la radiation	Date d'effet de la radiation	A renseigner
24	CNT	Vide	Réservé pour extension CNT	Vide
25	CNT	Vide	Réservé pour extension CNT	Vide
26	SFI	Restant dû SFI	Entier	Vide
27	SFI	Mensualité SFI	Entier	Vide
28	SFI	Code opération SFI	1 caractère	Vide
29	SFI	Vide	Réservé pour extension	Vide
30	SFI	Vide	Réservé pour extension	Vide
31	CMR	Numéro de pension CMR	Numéro de pension CMR	Vide
32	CMR	Restant du pris en charge	Restant du pris en charge	Vide
33	CMR	Mensualité du précompte PEC	Mensualité du précompte PEC	Vide
34	CMR	Echéance début de précompte	Date fin prévu CMR	Vide
35	CMR	Date fin prévisible	Date fin prévisible	Vide
36	CMR	Code opération CMR	0 : Prise en charge effectué	Vide
37	CMR	Vide	Réservé pour extension	Vide
38	CMR	Vide	Réservé pour extension	Vide

Identifiant CFT de la CNT vers CMR : CNTPREC (à confirmer)

### **3. DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE «OC- EVCC » (SFI → CMR)**

En attendant que la CMR déclenche son projet GED pour intégrer les EVCC sous format électronique, l'ensemble des sociétés de financement sont tenues pour exécuter la procédure de continuité sur les dossiers objet de transféré du CNT vers la CMR du mois de réception.

Les EVCC seront saisies sur système informatique de la CMR dès leur réception et validation. Dans le mois qui suit les sociétés de financement recevront dans le fichier de précompte CMR mensuel les encaissements afférent et le numéro de pension affectée selon la procédure de précompte habituelle.

#### 4. DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE « CO » (CMR → SFI)

Cette procédure consiste à informer la société de financement des demandes de continuité de précompte en instance et celle rejeté pour motif dépassement de délai de transfert du CMR fixé à 4mois après la mise en pension.

##### Garnissage par l'émetteur du fichier d'échange :

No champs	Qui	Code champ	Libellé du champ	Garnissage
1	Emetteur	Code procédure	Codification de la procédure = (TO,TC, CO, TC-CMP)	=CO
2	Emetteur	No lot	Format AAAAMMJJHHMMSS A partir de la date système	A renseigner
3	CNT	Code organisme	Code organisme de financement	A restituer de TC
4	CNT	Mois solde	Mois solde	A restituer de TC
5	CNT	Nom et prénom	Nom et prénom de l'agent	A restituer de TC
6	CNT	Cin	No carte d'identité nationale	A restituer de TC
7	CNT	Date de naissance	Date de naissance	A restituer de TC
8	CNT	Date de mise à la retraite	Date de mise en retraite	A restituer de TC
9	CNT	Sera envoyé à la CMR	O/N : Oui/Non	A restituer de TC
10	CNT	Matricule CNT de l'agent	Matricule CNT de l'agent	A restituer de TC
11	CNT	Imputation budgétaire	Imputation budgétaire	A restituer de TC
12	CNT	Numéro de dossier	Numéro de dossier	A restituer de TC
13	CNT	Date de 1 <sup>er</sup> confirmation	Date	A restituer de TC
14	CNT	Date début	Date	A restituer de TC
15	CNT	Date fin	Date	A restituer de TC
16	CNT	Montant total	Montant total du contrat	A restituer de TC
17	CNT	Montant du reste	Restant dû à la date du dernier précompte CNT	A restituer de TC
18	CNT	Montant de la mensualité	Mensualité du contrat	A restituer de TC
19	CNT	Montant précompté	Montant de précompte à la date solde	A restituer de TC
20	CNT	Montant compensé	Montant de compensation	A restituer de TC
21	CNT	Etat dossier	Etat du dossier	A restituer de TC
22	CNT	Motif de la radiation	Motif de la radiation	A restituer de TC
23	CNT	Date d'effet de la radiation	Date d'effet de la radiation	A restituer de TC
24	CNT	Vide	Réservé pour extension CNT	Vide
25	CNT	Vide	Réservé pour extension CNT	Vide
26	SFI	Restant dû SFI	Entier	Vide
27	SFI	Mensualité SFI	Entier	Vide
28	SFI	Code opération SFI	0 : identique CNT, 1 : Changement de montant, 2 : Dossier soldé chez la SFI	Vide
29	SFI	Vide	Réservé pour extension SFI	Vide
30	SFI	Vide	Réservé pour extension SFI	Vide
31	CMR	Numéro de pension CMR	Numéro de pension CMR	A renseigner
32	CMR	Restant du pris en charge	Restant du pris en charge	A renseigner
33	CMR	Mensualité du précompte PEC	Mensualité du précompte PEC	A renseigner
34	CMR	Echéance début de précompte	Date fin prévu CMR	A renseigner
35	CMR	Date fin prévisible	Date fin prévisible	A renseigner
36	CMR	Code opération CMR	0 : En instance de continuité 1 : Rejet pour dépassement du délai de 4mois après mise en pension.	A renseigner
37	CMR	Vide	Réservé pour extension	Vide
38	CMR	Vide	Réservé pour extension	Vide

Identifiant CFT de CMR vers SFI : CMR49292

## **5. DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE « CFP » (interne à la CMR)**

Cette procédure est interne à la CMR et consiste à effectuer les contrôles nécessaires pour mettre en marche la continuité de précompte d'un dossier de crédit.

Il consiste à déterminer la priorité de prélèvement par rapport aux dossiers actifs et par rapport aux dossiers des différents établissements de crédit. Le dossier sera par la suite stocké avec les dossiers confirmés.

Le traitement mensuel des précomptes traitera ces dossiers de la même manière que les dossiers confirmés par procédure de confirmation habituelle des pensionnés à savoir :

- Recalcule de la quotité cessible du pensionné
- Application des précomptes en respectant le système de priorité préétablie.
- Envoi des prélèvements à l'organisme de crédit selon la procédure habituelle.

En résumé, on retrouve les mêmes opérations appliqué lors d'un précompte d'un dossier réalisé directement avec la CMR.

## **6. DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE PRE de précompte**

Identique à la procédure de précompte habituelle exécuté mensuellement par la CMR

## 7. DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE TC-CMP DE REVISION suite à une compensation CNT (CNT → CMR)

Cette procédure consiste à informer la CMR lors d'une compensation par le CNT d'un dossier de crédit après départ à la retraite. Ce montant compensé doit s'ajouter au restant dû du crédit chez la CMR lorsque ce dossier a déjà fait partie des dossiers envoyés par le CNT dans le cadre de continuité de précompte..

### Garnissage du fichier d'échange :

No champs	Qui	Code champ	Libellé du champ	Garnissage
1	Emetteur	Code procédure	Codification de la procédure = (TO,TC, CO, TC-CMP)	=TC -CMP
2	Emetteur	No lot	Format AAAAMMJHHMMSS A partir de la date système	A renseigner
3	CNT	Code organisme	Code organisme de financement	A renseigner
4	CNT	Mois solde	Mois solde	A renseigner
5	CNT	Nom et prénom	Nom et prénom de l'agent	A renseigner
6	CNT	Cin	No carte d'identité nationale	A renseigner
7	CNT	Date de naissance	Date de naissance	A renseigner
8	CNT	Date de mise à la retraite	Date de mise en retraite	A renseigner
9	CNT	Sera envoyé à la CMR	O/N : Oui/Non	A renseigner
10	CNT	Matricule CNT de l'agent	Matricule CNT de l'agent	A renseigner
11	CNT	Imputation budgétaire	Imputation budgétaire	A renseigner
12	CNT	Numéro de dossier	Numéro de dossier	A renseigner
13	CNT	Date de 1 <sup>er</sup> confirmation	Date	A renseigner
14	CNT	Date début	Date	A renseigner
15	CNT	Date fin	Date	A renseigner
16	CNT	Montant total	Montant total du contrat	A renseigner
17	CNT	Montant du reste	Restant dû à la date du dernier précompte CNT	A renseigner
18	CNT	Montant de la mensualité	Mensualité du contrat	A renseigner
19	CNT	Montant précompté	Montant de précompte à la date solde	A renseigner
20	CNT	Montant compensé	Montant de compensation	A renseigner
21	CNT	État dossier	État du dossier	A renseigner
22	CNT	Motif de la radiation	Motif de la radiation	A renseigner
23	CNT	Date d'effet de la radiation	Date d'effet de la radiation	Vide
24	CNT	Vide	Réservé pour extension CNT	Vide
25	CNT	Vide	Réservé pour extension CNT	Vide
26	SFI	Restant dû SFI	Entier	Vide
27	SFI	Mensualité SFI	Entier	Vide
28	SFI	Code opération SFI	0 : identique CNT, 1: Changement de montant, 2 : Dossier soldé chez la SFI	Vide
29	SFI	Vide	Réservé pour extension SFI	Vide
30	SFI	Vide	Réservé pour extension SFI	Vide
31	CMR	Numéro de pension CMR	Numéro de pension CMR	Vide
32	CMR	Restant du pris en charge	Restant du pris en charge	Vide
33	CMR	Mensualité du précompte PEC	Mensualité du précompte PEC	Vide
34	CMR	Echéance début de précompte	Date fin prévu CMR	Vide
35	CMR	Date fin prévisible	Date fin prévisible	Vide
36	CMR	Code opération CMR	0 : Prise en charge effectué	Vide
37	CMR	Vide	Réservé pour extension	Vide
38	CMR	Vide	Réservé pour extension	

La CMR à la réception de ce flux procédera au contrôle nécessaire et rajoutera le montant compensé au restant dû du dossier.

Le cas d'une compensation réalisé sur un dossier déjà soldé au niveau du CNT (donc non transféré à la CMR au moment du départ à la retraite) mais qui concerne un agent déjà partie à la retraite. La CMR traitera cette compensation comme une nouvelle création d'un dossier de continuité (traitement identique à la procédure TC). La société de financement doit suivre le même circuit de validation que la procédure OC

Une copie de ce fichier doit être adressée à la société de financement pour suivi.

***N.B :***

Ce document décrit l'aspect détaillé des échanges entre le centre national de traitement, la caisse marocaine de retraite et les sociétés de financement. Pour des besoins techniques lors de la réalisation des modifications ou des ajouts peuvent être apportés à ce document.

Nous invitons vivement les intervenants à nous signaler leurs remarques et les éventuelles demandes d'évolution.